
N° 1997-2154 - déplacements et voirie + finances et programmation - Corbas - Acquisition d'une parcelle de terrain située 17, rue du Champ Blanc et appartenant aux époux Amsellem - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Champ Blanc à Corbas, je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située au numéro 17 de ladite rue et appartenant aux époux Amsellem.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 13 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 20 de la section AK.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, ledit bien serait acquis au prix de 1 950 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,